

AR Prefecture

063-216303537-20240301-2024_03_11-DE
Reçu le 04/03/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 1er Mars à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	8	
- votants	8	
- absents	2	
- exclus	0	

Date de convocation :
26 février 2024

Date d'affichage :
26 février 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,
Absents excusés : THABOUILLOT Jacques, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : MONGHEAL Jean-Luc

Délibération 11 - 2024

Objet : défaillance entreprise BOURGEOIS

Mme le Maire restitue aux Conseillers Municipaux le contenu de la réunion de chantier du 22 décembre 2023, organisée par ACA Architectes, en présence des ETS GENESTE et ETS BOURGEOIS, concernant les travaux de l'Eglise, tranche 3.

Le responsable de l'entreprise BOURGEOIS, M. Lionel GARIN précise que les devis ne pourront être maintenus compte tenu de leur ancienneté et l'entreprise préfère renoncer à cette opération compte-tenu des hausses de matériaux et salaires subies depuis l'émission des devis, la mairie n'étant pas en mesure de financer les surcoûts.

De ce fait, l'entreprise BOURGEOIS est juridiquement considérée comme étant défaillante. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide de cette décision.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 4 Mars 2024
et publication ou notification du 4 Mars 2024

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

